



PROCÈS VERBAL Commission Territoriale de Discipline Samedi 22 juin 2024 – PLOUFRAGAN

Réunion en présentielle à la Maison des sports de Ploufragan – 18 Rue Pierre de Couberton 22440 PLOUFRAGAN

Composition de la commission :

Président : Jacques MORIZUR

Secrétaire de séance : Aurélie GEBEL

Membres : Philippe BARBERET, Loïc BELLEC, Pierre JOLIVET, Alexandra DA LAGE, Joël VOYE, Alexandre DEBUCHY

Dossier 19B71 :

Match : U15F 1DIV

Concerné : Responsable de salle

Club : Club A

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte à personne – Attitude agressive avec circonstance aggravante (personne ayant autorité).

Sanction : 10 dates de suspension, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 600 €

Dossier 19B85 :

Retrait : Joël VOYE

Match : U15F 1DIV

Concerné : Officiel responsable

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes – Attitude physique menaçante avec circonstances très aggravantes.

Sanction : 12 mois de suspension dont 6 mois avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 750€

Dossier 19B86 :

Retrait : Alexandra DA LAGE – Jacques MORIZUR

Match : U18M 1DIV

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle – atteinte à personne – Attitude physique menaçante avec circonstances aggravantes.

Sanction : 8 dates de suspension dont 4 dates avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 360€

Dossier 19B88 :

Retrait : Pierre JOLIVET

Match : U18M 1DIV

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte à personne - Brutalité physique et verbale, insultes avec circonstances aggravantes.

Sanction : 12 dates de suspension, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 720€

Dossier 19B89 :

Match : +16 D1M

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte à personne - Attitude physique menaçante avec circonstances aggravantes.

Sanction : 8 dates de suspension dont 4 dates avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 360€

Dossier 19B91 :

Retrait : Alexandra DA LAGE

Match : U15M 1DIV

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte à personne - Contestations répétées.

Sanction : Avertissement.

Pénalité financière : 30€

Dossier 19B93 :

Match : +16 D1F

Concerné : Joueuse

Club : Club A

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux biens - Utilisation inappropriée du matériel de banc (gourde).

Sanction : 2 dates de suspension dont 2 dates avec sursis, 3 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 60€

Dossier 19B95 :

Match : +16M PRENATIONALE

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte à personne – Atteinte à la considération avec circonstances aggravantes.

Sanction : 4 dates de suspension dont 2 dates avec sursis, 6 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 180€

Dossier 19B98 :

Retrait : Pierre JOLIVET

Match : +16M HONNEUR REGION

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte à personne – Action de jeu particulièrement dangereuse sans retenue sans blessure.

Sanction : 1 date de suspension dont 1 date avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 30€

Dossier 19B99 :

Match : +16M PRENATIONALE

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte à personne – Atteinte à la considération.

Sanction : 4 dates de suspension dont 2 dates avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 180€

Dossier 19C00 :

Retrait : Joël VOYE

Match : U15F 1DIV

Concerné : Public

Club : Club B

Motif retenu : Faute collective - Atteinte aux personnes – Attitude agressive de la part du public et pénétration non autorisée sur le terrain.

Pénalité financière : 750€

Dossier 19C01 :

Match : U18F EXCELLENCE REGION

Concerné : Officiel responsable

Club : Club B





Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte à personne - Contestations répétées avec circonstances très aggravantes.

Sanction : 4 dates de suspension dont 2 dates avec sursis, 6 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 180€

Dossier 19C02 :

Retrait : Alexandra DA LAGE

Match : U15M 1DIV

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte à personne - Contestations répétées.

Sanction : Avertissement.

Pénalité financière : 30€

Dossier 19C03 :

Retrait : Alexandra DA LAGE

Match : U15M 1DIV

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte à personne - Contestations répétées.

Sanction : Avertissement.

Pénalité financière : 30€

Dossier 19C04 :

Retrait : Alexandra DA LAGE

Match : U15M 1DIV

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte à personne - Contestations répétées.

Sanction : Avertissement.

Pénalité financière : 30€

Jacques MORIZUR
Président de la Commission Territoriale de Discipline

HBZH

